



XXIII^e
CONGRÈS
FÉDÉRAL NATIONAL

11-14 JUIN
2019

RÉSOLUTION DE LA COMMISSION DES DCN

La stratégie de dé-métiérisation des activités de support entamée depuis plusieurs années par La Poste, notamment à travers son projet, destructeur d'emploi, « Servir Le Développement » (SLD) se traduit par d'inlassables réorganisations dans toutes les Directions à Compétences Nationales (DCN), par des modifications substantielles des méthodes de travail, des outils, voire des établissements même où œuvrent les postiers de ces entités. Cela se traduit par la réalisation de très grands projets parfois à l'échelle de toute l'entreprise comme par exemple les nouveaux outils informatiques mis en place dernièrement : .COM1 la plateforme collaborative de Microsoft, la GTM la gestion des temps mutualisés etc... Mais aussi par la réalisation de nouveaux établissements qui mutualise les espaces de travail, comme les villages La Poste, réalisation inaugurée par le siège et désormais déclinée dans les régions. Parfois à un niveau plus local, ces mutualisations se traduisent par des établissements multi-DCN comme cela va l'être avec la création de la maison de l'innovation à Nantes.

Les délégués exigent que les gains de productivité recherchés par l'employeur ne se traduisent pas par la mise en œuvre au pas de course de changements dans les process, par l'accélération et la multiplication des réorganisations, qui au final, engendrent de plus en plus de stress parmi nos collègues, accroissent la démotivation et engendrent une dégradation des conditions de travail. C'est la cause d'une progression exponentielle des risques psychosociaux et des troubles musculo squelettiques parmi les collègues postiers de ces DCNs. Les maladies et accidents professionnels qui en découlent ne sont jamais reconnus par l'employeur !

La modernisation de La Poste doit se faire avec les postiers, dans le respect d'un véritable dialogue social auquel FO sait être un acteur majeur et responsable, en prenant en compte réellement les avis des CHSCT, et non pas sur le dos des postiers comme La Poste le fait trop souvent !

Tout projet identifié comme social ne devra pas dégrader la qualité de vie au travail des agents en effectuant de la productivité au détriment de jour de repos ou d'horaires ne permettant plus la déconnexion.

Les délégués de la commission professionnelle des directions à compétence nationale, réunis à Marseille dans le cadre du 23^{ème} Congrès, de la Fédération Syndicaliste Force Ouvrière de la Communication, revendiquent l'arrêt de l'externalisation des activités de La Poste, la ré-internalisation massive des activités avec en parallèle la création substantielle d'emplois pérennes et le développement des compétences des postiers, la généralisation de véritables perspectives d'évolution de carrière, des promotions, la mise en œuvre de parcours diplômants, aboutissant à l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat et leur reconnaissance dans l'évolution professionnelle, et des primes associées.

Les congressistes exigent une revalorisation des niveaux de fonction selon les spécificités de chaque DCN, mais aussi une revalorisation des salaires sur l'ensemble de ces métiers, ainsi que la mise en place d'un 13^{ème} mois !

Les militants réclament la création de passerelles entre les activités et les NOD de DCN, pour les agents

subissant les réorganisations de leurs services, avec un accompagnement individualisé.

Les délégués revendiquent qu'aucune mobilité ne soit obligatoire et que les reclassements soient au moins de même niveau ; en cas de suppressions de postes, les délégués revendiquent le maintien de l'emploi dans une zone de 20 minutes au maximum, y compris sur d'autres métiers pour tenir compte de l'étendue des NOD.

Les congressistes estiment que le personnel des DCN qui en font la demande doit pouvoir bénéficier du télétravail sans frein par l'employeur.

La Poste doit plus largement prendre en charge les frais de transport et de parking.

En matière de dialogue social à La Poste, les délégués s'astreindront à tout faire pour que les accords signés par FO soient respectés ! Toute divergence de lecture d'accord doit être soumise à une commission paritaire d'interprétation.

Dans le domaine de la santé au travail, les délégués revendiquent la création d'une CNSST nationale des DCN avec un observatoire d'alertes et de suivi des risques psychosociaux, et des outils de suivi spécifique (indicateurs, reporting, audit...) concernant l'ensemble des composantes de l'hygiène, la sécurité et la santé au travail pour les DCN.

En parallèle, la mise en place d'un médecin de coordination des DCN afin de centraliser leurs problèmes spécifiques et garantir la fourniture du rapport annuel, qui serait présenté à cette CNSST.

Tous les militants de DCN œuvreront pour faire valoir ces revendications dans leurs NODs respectifs.

Dans le but de faciliter l'action syndicale, la commission demande au congrès une évolution des statuts afin que les coordonnateurs de DCN disposent des mêmes prérogatives que les secrétaires départementaux.

Les délégués souhaitent une réflexion sur l'évolution statutaire pour favoriser la création de syndicats de DCN, dans l'objectif d'optimiser le développement de FOCOM.

En attendant, les congressistes demandent la création et la gestion d'un fichier d'adhérents accessible au coordonnateur des DCN, pour connaître et suivre ses adhérents, ainsi que la création et la gestion d'enveloppes budgétaires pour les coordonnateurs pour poursuivre le développement de FOCOM dans ces entités.